

POLE RESSOURCES ET PERFORMANCE  
DE GESTION

DIRECTION DES RESSOURCES  
HUMAINES ET DYNAMIQUES  
PROFESSIONNELLES

SERVICE ADMINISTRATION DES RH

Dossier suivi par :

Isabelle RIDARD

Tél : 02.99.02.30.20

Fax : 02.99.02.30.11

## ARRÊTÉ

*Portant ouverture d'une session de sélection  
professionnelle d'intégration au grade  
d'attaché territorial et d'ingénieur territorial*

### LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre I<sup>er</sup> de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 ;

Vu le décret n° 2016-1123 du 11 août 2016 relatif à la prolongation des recrutements réservés permettant l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels de la fonction publique territoriale ainsi qu'à la mise à disposition et à la rémunération de ces agents ;

Vu la décision de la Commission Permanente en date du 26 juin 2017 approuvant le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – Une commission d'évaluation professionnelle d'intégration au grade d'attaché territorial (catégorie A) et au grade d'ingénieur territorial (catégorie A) est constituée auprès du Département d'Ille-et-Vilaine.

**Article 2** – Le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire fixe à 4 le nombre d'emplois ouverts au grade d'attaché territorial et à 8 le nombre d'emplois ouverts au grade d'ingénieur territorial par voie de sélection professionnelle.

**Article 3** – Un dossier de candidature est fourni à chaque candidat qui doit le renseigner en précisant ses motivations à intégrer le grade auquel la sélection donne accès ainsi que son projet professionnel. Sont à joindre au dossier un curriculum vitae et, le cas échéant, tout élément complémentaire permettant à la commission d'apprécier le parcours professionnel du candidat, tels que ses titres, attestations de stage, de formations ou de travaux.

Les candidats doivent obligatoirement utiliser le dossier fourni par la collectivité pour faire acte de candidature.

La date limite de réception des dossiers de candidatures au Département pour la participation à la sélection professionnelle d'accès aux grades d'attaché territorial et d'ingénieur territorial est fixée au 17 novembre 2017.

**Article 4** – Cette commission est composée de :

- Béatrice HAKNI-ROBIN, Vice-présidente du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, déléguée au personnel et aux moyens des services ;
- Laurent ZAM, Directeur Général Adjoint du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine ;
- Corinne JEAY, Cheffe du service recrutement mobilité du Département d'Ille-et-Vilaine.

**Article 5** – Elle se réunira à Rennes – Hôtel du Département – au cours d'une session prévue le 6 décembre 2017, à partir de 8 heures 30.

**Article 6** – À l'issue de l'audition des candidats, la commission dresse, par ordre alphabétique, la liste des candidats aptes à être intégrés en tenant compte des objectifs du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

**Article 7** – Le Directeur Général des Services Départementaux est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département.

Fait à Rennes, le 11 octobre 2017

Pour le Président et par délégation  
la directrice adjointe des ressources humaines  
et dynamiques professionnelles

Chrystelle HENRY